

COMMUNIQUÉ

Selon des chiffres que vient d'obtenir l'Union Nationale de l'Apiculture Française, l'interdiction européenne des néonicotinoïdes ne conduit toujours pas à une réduction des ventes françaises !

Dans le cadre d'une demande d'accès à des informations environnementales, l'Union Nationale de l'Apiculture Française a obtenu du Ministère de l'Agriculture les chiffres de 2015 de l'utilisation des insecticides les plus toxiques pour les abeilles, les néonicotinoïdes. Triste constat : rien ne change, les abeilles demeurent largement exposées au néonicotinoïdes !

En décembre 2013, trois molécules néonicotinoïdes ont été partiellement interdites par l'Europe (imidaclopride, thiaméthoxam et clothianidine) : « partiellement » puisque de nombreux usages de ces 3 pesticides demeurent autorisés. Par ailleurs, le thiaclopride et l'acétamipride (deux autres substances néonicotinoïdes) n'étaient pas concernés par cette interdiction. Dans ce contexte, pour évaluer le degré d'exposition des abeilles françaises, l'Union Nationale de l'Apiculture Française a demandé, comme chaque année, les chiffres des ventes des néonicotinoïdes.

Substances en tonnes	2013	2014	2015	Evolution de l'utilisation entre 2013 et 2015
Imidaclopride	261,8	257,1 ⁱ	261,2	0%
Thiaclopride	41	117,3	105,9	158%
Acétamipride	6,7	7,6	8,4	25%
Clothianidine et thiaméthoxam	70,6	15,9	19,7	-72%
Total des néonicotinoïdes	380,1	397,9	395,2	4%

Trois enseignements principaux à la lecture des chiffres de 2015 :

1. L'usage des néonicotinoïdes toutes molécules confondues a augmenté de 4% entre 2013 et 2015 malgré l'interdiction européenne.

2. L'interdiction européenne de l'imidaclopride n'a pas fait chuter son usage. Les volumes de vente de l'imidaclopride sont restés constants entre 2013 et 2015, encore une fois malgré l'interdiction européenne et cela s'explique par le maintien de son autorisation sur les céréales à paille. L'imidaclopride est l'insecticide qui contamine le plus les eaux de surfaces françaises, une « tendance préoccupante » selon un rapport du Ministère de l'Environnement (ii). La molécule peut être absorbée par des cultures non-traitées jusqu'à deux ans après la première utilisation et peut se retrouver dans les pollens et les nectars à des niveaux toxiques pour les abeilles (iii) (iv).

COMMUNIQUÉ

3. Les usages interdits par l'UE du thiaméthoxam et de la clothianidine se sont reportés sur le thiaclopride, dont l'utilisation a été multipliée par 2,5 entre 2013 et 2015, bien que l'Europe considère le thiaclopride comme un perturbateur endocrinien au point d'en envisager sa substitution (v). Rappelons que le thiaclopride est massivement utilisé sur les cultures de maïs.

Ces chiffres rappellent avec force qu'une interdiction européenne partielle ne suffit pas : l'environnement des abeilles françaises reste très contaminé par les néonicotinoïdes, avec des impacts considérables sur l'ensemble de la biomasse volante comme sur l'ensemble de l'environnement. La revue *Science* publiait le mois dernier un article faisant état d'une réduction de 80% de la masse des insectes volants entre 1989 et 2013 (vi), pointant du doigt les néonicotinoïdes.

Pour Gilles Lanio, Président de l'UNAF, « *pour restaurer un environnement sain pour les abeilles et les pollinisateurs, l'Europe doit étendre son interdiction des néonicotinoïdes à tous leurs usages. Quant à l'interdiction française de tous les néonicotinoïdes votée dans la Loi Biodiversité et actuellement discutée avec la Commission européenne, l'UNAF appelle de nouveau la France à la défendre avec détermination et fermeté. Il y a urgence pour les pollinisateurs.* »

ⁱ Le chiffre de l'imidaclopride pour 2014 a été corrigé entre 2016 et 2017 par le ministère de l'Agriculture. Le chiffre des ventes 2014 d'imidaclopride initialement transmis à l'UNAF en 2016 était de 368 tonnes.

ⁱⁱ CGDD-SOeS (2015), Les pesticides dans les cours d'eau français en 2013 <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/CS697.pdf> >>> en novembre 2015, le Service de l'Observatoire des Statistiques du ministère de l'Ecologieⁱⁱⁱ a rapporté que pour 2013, l'imidaclopride a fait son entrée dans le top 15 des substances les plus détectées dans nos cours d'eau. Une « *tendance préoccupante* » selon les experts et une progression fulgurante, car 5 ans auparavant, l'insecticide emblématique des néonicotinoïdes ne se retrouvait qu'au-delà de la 50ème place. Dans cette liste des 15 pesticides, l'imidaclopride est le seul insecticide.

ⁱⁱⁱ Bonmatin J. M., et al. (2005). Behaviour of Imidacloprid in Fields. Toxicity for Honey Bees. *Environmental Chemistry*, 483-494.

^{iv} Henry M, Cerrutti N, Aupinel P, Decourtye A, Gayrard M, Odoux J-F, Pissard A, Rüger C, retagnolle V. 2015 Reconciling laboratory and field assessments of neonicotinoid toxicity to honeybees. *Proc. R. Soc. B* 282: 20152110.

^v http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ%3AJOL_2015_067_R_0007

^{vi} *Science*, « Where have all the insects gone? », 10 mai 2017 <http://www.sciencemag.org/news/2017/05/where-have-all-insects-gone>